DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **01 octobre 2021 à 16 h 00**

AUJOURD'HUI **premier octobre deux mille vingt et un**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 septembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Nicaise JOSEPH à Lucas PEYRE, Julien BONY à Cécile LAPORTE, Jean-Pierre BRENAS à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR à Alparslan COSKUN**

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : **Wendy LAFAYE**

Dominique BRIAT et Nicolas BONNET arrivent pendant la présentation de la question n°1.
Alexis BLONDEAU arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).
Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Christophe BERTUCAT).
Eric FAIDY demande une suspension de séance à 17h41, à laquelle M. le Maire accède.
Rémi CHABRILLAT quitte la séance pendant la suspension de celle-ci et donne pouvoir à Thomas WEIBEL.
Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance à 17h50.
Les élus du groupe Avenir Républicain quittent la séance pendant le débat de la question n°3.
Pierre SABATIER quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Anna AUBOIS.
Anne-Laure STANISLAS quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à Marion BARRAUD.

Rapport N° 11
LABELLISATION CITE EDUCATIVE LA GAUTHIERE LES VERGNES

Par délibération en date du 5 mars 2021, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à transmettre la candidature du territoire « La Gauthière-Les Vergnes » à la labellisation Cité éducative, en lien avec Monsieur le Préfet et Monsieur le Directeur académique.
Par courrier en date du 27 juillet 2021, Mme la Ministre chargée de la Ville, Mme Nadia HAI, a officiellement informé Monsieur le Maire de l'obtention de la labellisation « Cité éducative » et de l'attribution par l'État d'une dotation annuelle financière de 250 000 euros.

Le 2 septembre 2021, Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme et Monsieur le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand ont signé ensemble la Convention triennale fixant les cadres de ladite labellisation et de la mise en œuvre partagée de ses objectifs. De même, Monsieur le Maire et Mme la Principale du Collège « la Charme », chef de file de la Cité éducative ont signé la Convention de mutualisation au titre du fonds de la Cité éducative de Clermont-Ferrand « La Gauthière-Les Vergnes ».

Ce label valorisera et encouragera les initiatives visant à améliorer l'accompagnement des jeunes de 0 à 25 ans dans tous les aspects de leurs vies dans des dynamiques de projets. Cette Cité éducative s'inscrit pleinement dans la démarche participative et collaborative des « Villes apprenantes » du réseau mondial de l'UNESCO auquel Clermont-Ferrand participe activement.

Co-construite par la Ville de Clermont-Ferrand, l'Éducation Nationale et les services de la Préfecture du Puy-de-Dôme, la « Cité Éducative » mettra en œuvre, grâce à la mobilisation d'une centaine d'acteurs (institutionnels, associatifs, entrepreneuriaux…) intervenant directement ou indirectement sur le territoire, une réelle « continuité éducative » pour tous les jeunes. Elle s'organisera autour du collège La Charme et de son secteur de recrutement (les quatre groupes scolaires des Vergnes et de la Gauthière, les lycées Ambroise Brugière et Camille Claudel, l'Institut des Métiers (CFA), l'Université, l'ensemble des grandes écoles de Clermont-Ferrand et les services de la Métropole parmi lesquels la Mission Locale).

Première Cité Éducative de notre agglomération, le territoire La Gauthière-Les Vergnes a été choisi en raison des multiples fragilités sociales et éducatives qu'il présente, de l'impact des opérations de renouvellement urbain en cours mais aussi en raison de ses nombreux atouts : être le quartier le plus « jeune » de la ville, ses équipements sportifs et pluridisciplinaires de qualité, sa grande richesse associative et la vitalité de ses centres sociaux.

Dotée de moyens financiers supplémentaires par l'État, la Ville et la Métropole, cette « **grande alliance éducative** » que nous entendons former avec l'ensemble des acteurs du territoire aura pour principaux objectifs de :

Conforter l'école et les établissements d'enseignement et de formation :

- Par un soutien renforcé à l'implication des parents ;
- Par le développement d'une architecture innovante en faveur de la petite enfance ;
- Par l'amélioration du suivi individuel de tous les jeunes : ceux qui se trouvent en grande difficultés mais aussi ceux qui réussiraient mieux encore en étant accompagnés ;
- En garantissant le bien-être de toutes et tous, élèves et personnels.
- En s'engageant à protéger chaque jeune de toutes les formes de « décrochages » scolaires, qu'elles soient liées à l'échec scolaire ou à un drame personnel.

Promouvoir la continuité éducative :

- En favorisant la scolarisation des enfants dès l'âge de deux ans dans un environnement innovant et mieux adapté ;
- En impliquant davantage les parents par des temps d'accueil et d'échanges réguliers ;
- En renforçant les actions de sensibilisation et de prévention autour de la santé à destination des jeunes et de leurs parents ;
- En luttant contre toutes formes de violence : intrafamiliale, harcèlement, liées aux discriminations, …

Ouvrir le champ des possibles :

- En aidant chaque jeune, tout au long de sa scolarité puis de sa formation, à trouver les clés de sa propre émancipation, notamment à travers le sport et la culture ;
- En permettant à chaque jeune de découvrir les formations, diplômes, métiers existants et en l'accompagnant dans ses choix ;
- En accompagnant les jeunes dans l'apprentissage d'une « citoyenneté éclairée » soucieuse de l'environnement et attentive aux Objectifs de Développement Durable ;
- En donnant l'accès à toutes et tous au numérique et en éduquant aux médias et à l'information.

L'évaluation et le suivi du projet font pleinement partie de la Cité éducative et seront assurés par l'*Observatoire des Réussites Éducatives*. Rassemblant au sein de deux collèges (expert et territoire) l'ensemble des acteurs du territoire, cette démarche innovante permettra *in itinere* de recenser, d'analyser les différentes actions menées et de co-construire l'ensemble des programmes afin de permettre à la Cité Éducative de réussir son pari : devenir un territoire d'excellence éducative pour tous et toutes. L'ensemble des actions et programmes construits aura vocation à être progressivement décliné à l'échelle de la ville.

Il vous est proposé d'approuver les conventions liées à la mise en œuvre effective de la labellisation et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires relatifs à la réalisation des objectifs de la Cité Éducative.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 OCT. 2021

Pour le Maire,
L'Adjointe chargée de la petite enfance,
L'enfance et de la jeunesse

Cécile AUDET

CLERMONT-FERRAND
AVVERNA CIVITAS NOBILISSIMA